

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DEVE 105 Signature d'une convention avec l'association Le Lien des Lilas mettant à sa disposition une parcelle de terrain située dans le square Serge Gainsbourg, place du Maquis du Vercors (19e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Le Lien des Lilas une convention mettant à sa disposition une parcelle de terrain située dans le square Serge Gainsbourg, place du Maquis du Vercors (19e), pour un usage de jardin partagé ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Le Lien des Lilas dont le siège social est situé 2 villa Dury Vasselon (20e), la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, mettant à sa disposition une parcelle de terrain située dans le square Serge Gainsbourg, place du Maquis du Vercors (19e), pour un usage de jardin partagé.

Article 2 : La présente convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible chaque année par tacite reconduction jusqu'à six ans.